#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Session ordinaire du 08 juillet 2016

L'an deux mil seize, vingt heures et trente minutes, le Vendredi 08 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Meur GAILLARD, Maire, Mmes RUFFET, BRUNET, Adjoints, Meurs CHARPENTIER, ANSARD, BIENAIME, METAIS, DUBOIS, LETHELLIEZ, M<sup>mes</sup> HETELAY, LASORNE, GAPENNE.

Absents excusés: M. LOGNON, qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,

M. COTTEL, qui donne pouvoirs à M. LETHELLIEZ,

M. VANDEWALLE, qui donne pouvoirs à M. DUBOIS,

M<sup>me</sup> DIRUY, qui donne pouvoirs à M. ANSARD,

M. DELAFOSSE, qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> HETELAY,

M. PACCEU, qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> GAPENNE,

M<sup>me</sup> CARON qui donne pouvoirs à M. METAIS,

M<sup>me</sup> DEMORY, qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> RUFFET,

M<sup>me</sup> FRANCIERE, qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> LASORNE,

M<sup>me</sup> LEBRUN qui donne pouvoirs à M. BIENAIME,

M<sup>me</sup> PRUVOST qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> BRUNET.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> RUFFET.

## REHABILITATION DU MOULIN A VENT – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIPL) – 2<sup>ème</sup> ENVELOPPE

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante le projet de réhabilitation du moulin à vent, pour un montant de travaux estimé à 596 605.00 € HT, correspondant à l'estimatif réalisé par le cabinet d'architecture Guy PETIT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIPL selon le plan de financement prévisionnel suivant dûment approuvé ce jour par l'Assemblée délibérante :

Dépens	ses HT	Recettes HT	
		Etat DSIPL (50 %) Commune de FLIXECOURT Répartis comme suit : -Emprunt -Fonds propres	298 303.00 € 298 302.00 € 200 000.00 € 98 302.00 €
TOTAL	596 605.00 €	TOTAL	596 605.00 €

<sup>-</sup>atteste que les crédits relatifs à la participation de la Commune de FLIXECOURT sont inscrits au Budget de la Collectivité,

### FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET **COMMUNALES (FPIC) 2016**

- -Vu la délibération N°50/2016 du 04/07/2016 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs a approuvé la répartition du FPIC entre la CCVNE et ses communes membres pour l'année 2016,
- -Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

23 voix pour, par

00 voix contre,

- 00 abstention,
- Approuve la répartition du FPIC 2016 entre la CCVNE et ses communes membres telle que mentionnée sur la délibération N°50/2016 adoptée par le Conseil Communautaire de la CCVNE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

<sup>-</sup>autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 255**

-Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal:

par 23 voix pour,

00 voix contre,

00 abstention,

- Approuve l'acquisition auprès de la Société AXENTIA (75725) de la parcelle cadastrée AD 255 sise à FLIXECOURT (80420), rue Chanzy (alignement de parcelle) pour l'euro symbolique ; les frais de notaire correspondant à cette transaction étant à la charge des vendeurs.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

# <u>DROIT DE PECHE ET DROIT DE PASSAGE A L'AAPPMA DE FLIXECOURT SUR LES RIVES DES PROPRIETES COMMUNALES</u>

- -Vu la demande exprimée par Monsieur le Président de l'AAPPMA « Les Francs Pêcheurs de FLIXECOURT »,
- -Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal:

par 23 voix pour,

00 voix contre,

00 abstention,

- autorise le droit de pêche et le droit de passage à l'AAPPMA de FLIXECOURT sur les propriétés communales,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cet objet ; convention à conclure avec l'AAPPMA de FLIXECOURT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

\_\_\_\_\_